



N/Réf : BF/AM- N° 141/2023

NOTE D'INFORMATION

Destinataires :

Diffusion générale

OBJET : Renouvellement de la composition du directoire

Suite aux nouvelles dispositions introduites par la loi n° 2021-502 du 26 avril 2021 dite loi « Rist », le directoire est désormais composé de neuf membres, dont la majorité médico-soignante est renforcée.

Le directoire est une instance jouant un rôle essentiel dans l'adoption des décisions prises au sein du Centre hospitalier. Il conseille le directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement, prépare le projet d'établissement et participe, de manière approfondie, aux décisions stratégiques. Il s'agit d'une instance de travail et de concertation.

Y participent donc :

- Trois membres de droit :

Le directeur, président ;

Le président de la Commission médicale d'établissement, vice-président ;

La présidente de la Commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques.

- Cinq membres, représentants des professions médicales :

Monsieur le Professeur Marc SOREL, nommé en 2021, qui poursuit son mandat ;

Madame le docteur Patricia PRIEUR ;

Monsieur le docteur Armand GERALD ;

Monsieur le docteur Jean-Marc JUVANON ;

Madame le docteur Sandrine BIANGOMA, nommés pour une durée de quatre ans.

- Un membre issu des professions non-médicales, nommé pour quatre ans sur proposition de la présidente de la Commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques :

Monsieur Mathieu GRATACAP, Infirmier diplômé d'Etat au sein du pôle urgences-soins critiques.

Par ailleurs, les textes donnent la possibilité au directeur d'inviter des personnes à titre consultatif au directoire. En ce qui concerne notre établissement :

Monsieur Arthur MOINET, Secrétaire général, qui accompagne le chef d'établissement dans l'organisation de l'instance.

Monsieur Quentin POITOU, directeur de la Politique médicale, de la stratégie et des coopérations, permettant ainsi d'apporter une expertise essentielle en lien avec les évolutions réglementaires actuelles concernant le recrutement du personnel médical.

La présidente ou bien la coordinatrice de la C.P.T.S. Sud 77 qui seront désormais invitées à participer à titre consultatif aux réunions du directoire, suivant les points inscrits à l'ordre du jour, témoignant ainsi du lien fort institué avec ce partenaire.

Je souhaitais partager, avec vous, cette information institutionnelle importante.

Le directeur

Benoît FRASLIN.
